



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**21.11.2001 Bulletin 2001/47**

(51) Int Cl.7: **E04H 17/16**

(21) Numéro de dépôt: **01400386.7**

(22) Date de dépôt: **14.02.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(71) Demandeur: **Rambert, Eddy**  
**45600 St. Père sur Loire (FR)**

(72) Inventeur: **Rambert, Eddy**  
**45600 St. Père sur Loire (FR)**

(30) Priorité: **14.02.2000 FR 0001803**

(54) **Clôture d'agrément et d'ornement mobile**

(57) Dispositif pour associer une clôture mobile de dimension standard à des thuyas de type artificiel constitué de matière plastifiée et sans entretien important.

L'invention concerne un dispositif permettant d'allier une clôture à des thuyas qui aient l'aspect naturel et permet d'obtenir du sur mesure dans l'immédiat

Il est constitué d'une base architecturale de clôture normalisée plastifiée rigide et d'y sertir une matière souple et fibreuse ayant l'aspect de thuyas naturels afin d'obtenir des entourages ou des séparations pour un bien être idéal, éliminent toutes contraintes quotidiennes et surtout avec une plus grande simplicité d'installation.

La structure « Socle de Base » en forme de cube ( 1 ) sertie à un poteau principal ( 2 ) est traversée par des barres latérales ( 3 ) perforées à chaque extrémité ( 4 ) réunies par des goupilles visées ( 5 ) ; le tout recouvert de particules et membranes fibreuses ayant l'aspect de thuya et qui peut à titre d'exemple non limitatif être fixé sur des panneaux ou plaques pleines ou ajourées, rigides, plastifiées de différentes dimensions, s'adaptant directement sur la base principale par des glissières en les coulissants, ceci permettant d'être interchangeable ( 6 ) .

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à la création d'enclos ou de séparation de terrains pour des pavillons et autres.

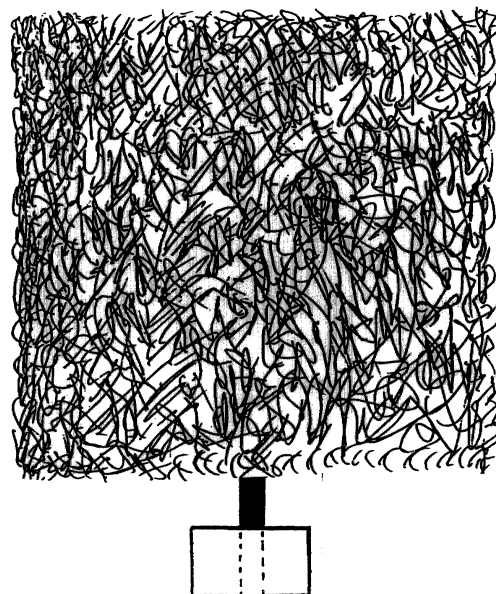


FIG 3

## Description

**[0001]** Cette clôture qui traditionnellement consiste à être conçue par des matériaux de bâtiment et le plus souvent des cas, accompagnée d'arbustes d'agrément et qui demande un certain temps d'adaptation et de végétation afin d'être complètement opérationnelle.

**[0002]** Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il consiste à établir selon une première caractéristique une architecture de clôture plastifiée rigide de couleur marron de dimensions standards et de les réunir par des goupilles visées plastifiées rigides. Ainsi, cela nous permet de s'adapter sur cette base et d'y consolider une matière plastifiée souple de couleur verte qui recouvre entièrement cette base et ayant une apparence totale de thuya de type naturel.

**[0003]** Selon ce concept, il nous permet d'obtenir une clôture réglementaire sous les normes de vis-à-vis dans les meilleures conditions.

**[0004]** Ainsi, les inconvénients sont complètement supprimés et apporte à l'utilisateur du sur mesure dans l'instantané et de plus restant entièrement mobile.

**[0005]** Ce concept permet de n'avoir aucun entretien de type fertilisant, ne nécessite aucun arrosage surtout les premières années et évite aussi d'être élagué quotidiennement voire une à deux fois par an.

**[0006]** Ce dispositif restant de matière entièrement plastifiée permet de n'avoir aucune perte de type naturel et surtout reste entièrement recyclable et donc écologique.

**[0007]** Les dessins annexés illustrent l'invention :

**[0008]** La figure 1 représente de face, la base, le cadre et l'architecture du concept plastifié rigide de couleur marron. La figure 2 représente de face, l'adaptation et la réunion d'une deuxième matière plastifiée souple de couleur verte ayant l'aspect du thuya naturel.

**[0009]** En référence à ces dessins, le dispositif consiste à réunir ces deux matières plastifiées souple et rigide et cela nous permet d'obtenir une clôture d'agrément et d'ornement mobile.

**[0010]** Le dispositif comporte en premier un socle de base ( 1 ) serti à un poteau principal d'aspect bois ( 2 ) serti à deux barres verticales sur chaque extrémité ( 3 ) serti à des barres latérales ( 4 ) accompagné de trous à l'extrémité ( 5 ) permettant d'y adapter des goupilles et vis de sûreté ( 6 ) et d'assemblage pour obtenir les dimensions nécessaires à l'utilisateur. Le tout recouvert de multiples particules plastifiées et de membranes fibreuses ayant l'aspect de thuya et peut à titre d'exemple non limitatif être fixé sur des panneaux ou plaques pleines ou ajourées, rigides, plastifiées de différentes dimensions s'adaptant directement sur la base principale par des glissières en les coulissants, ceci permettant d'être interchangeable ( 7 ).

**[0011]** Selon une variante non illustrée, le socle de base recouvert et situé sous terre peut être enfui à la profondeur désirée.

**[0012]** A titre d'exemple non limitatif, ce dispositif aura

des dimensions standards de l'ordre de :

- 1 ) Socle de base en forme de cube / hauteur 30 cm / largeur 30 cm / longueur 30 cm
- 2 ) Poteau principal de forme arrondie / hauteur 2 m 40 / diamètre 10 cm
- 3 ) Barres secondaires verticales / hauteur 2 m / diamètre 2.5 cm
- 4 ) Barres secondaires latérales / longueur 2 m / diamètre 2 cm
- 5 ) Trous d'extrémité arrondie / profondeur 2 cm / largeur 1 cm
- 6 ) Goupilles et vis d'assemblage / hauteur 3 cm / diamètre 0.9 cm
- 7 ) Particules plastifiées d'une longueur de 50 cm recouvert de membranes 0.1 cm

**[0013]** Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à la création de nouveaux enclos ou de séparation pour vis-à-vis et peut être utilisé par des particuliers, professionnels, administrations et collectivités.

## Revendications

1. Dispositif de clôture mobile **caractérisé en ce qu'il** comprend un cadre ( 2,3,4 ) recouvert de multiples particules plastifiées et de membranes fibreuses ayant l'aspect de thuya et qui peut à titre d'exemple non limitatif être fixé sur des panneaux ou plaques pleines ou ajourées, rigides, plastifiées de différentes dimensions s'adaptant directement sur la base principale par des glissières en les coulissants, ceci permettant d'être interchangeable.
2. Dispositif selon la revendication précédente caractérisé à titre d'exemple non limitatif en ce que le cadre est de couleur marron.
3. Dispositif selon l'une des quelconques revendications précédentes **caractérisé en ce que** le cadre comprend un poteau ( 2 ), des barres verticales ( 3 ) sur chaque extrémité et des barres latérales ( 4 ).
4. Dispositif selon l'une des quelconques revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** comprend un socle de base en forme de cube.

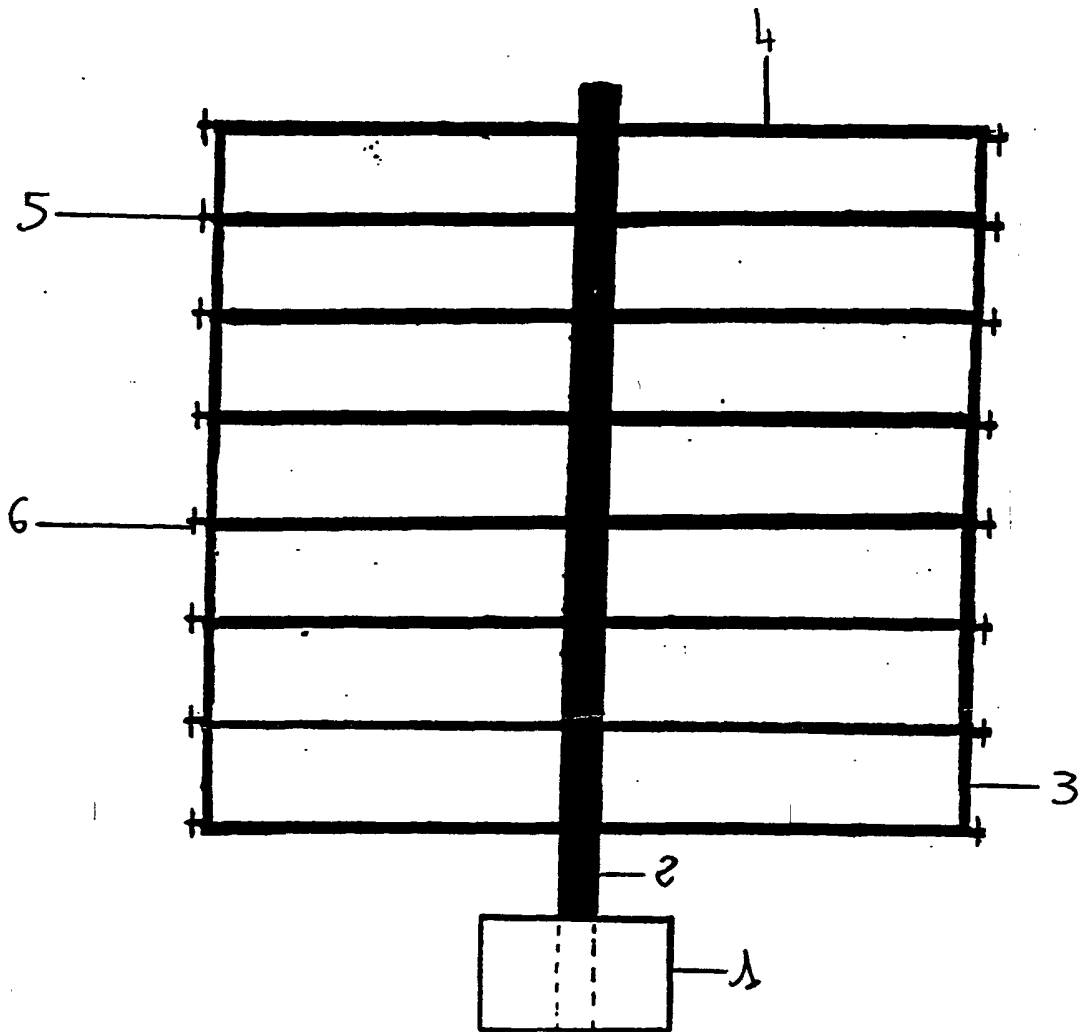


Fig 1

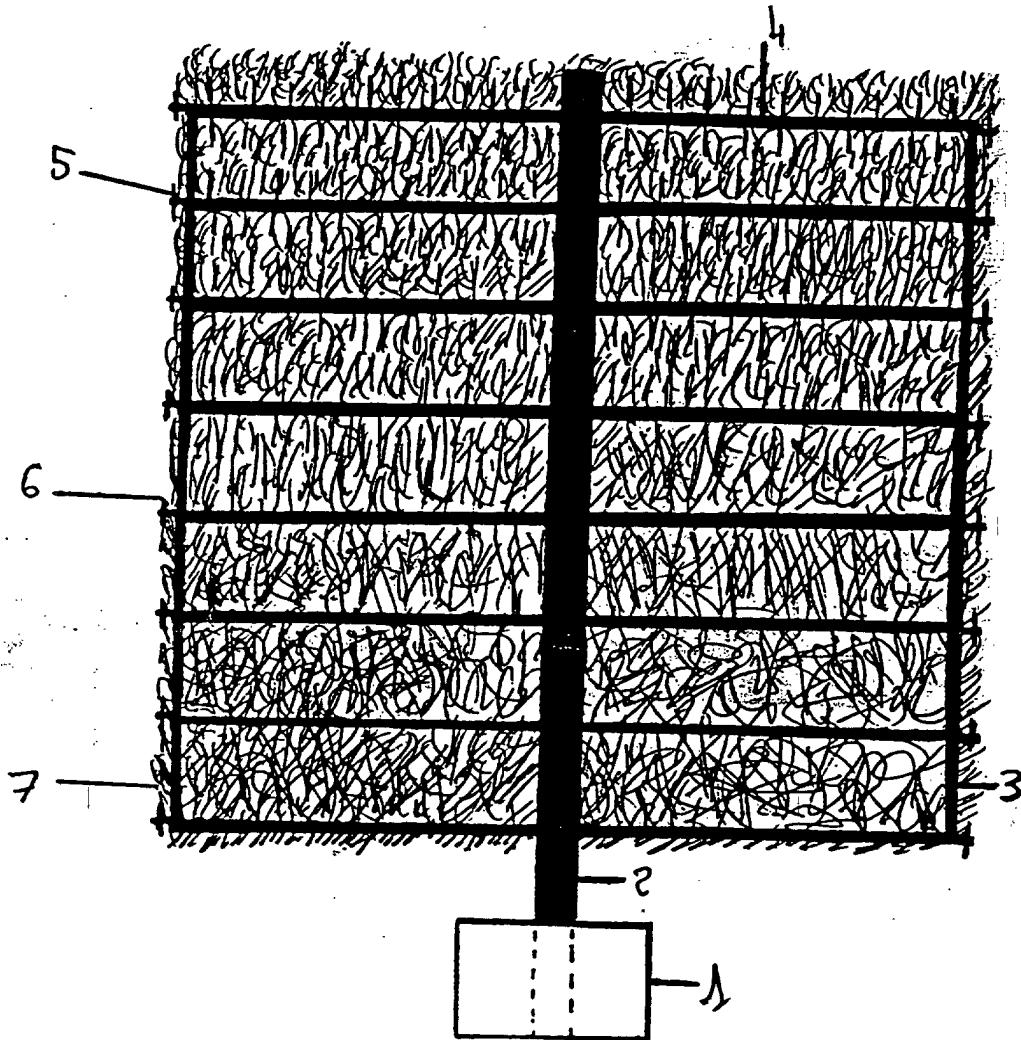


Fig 2

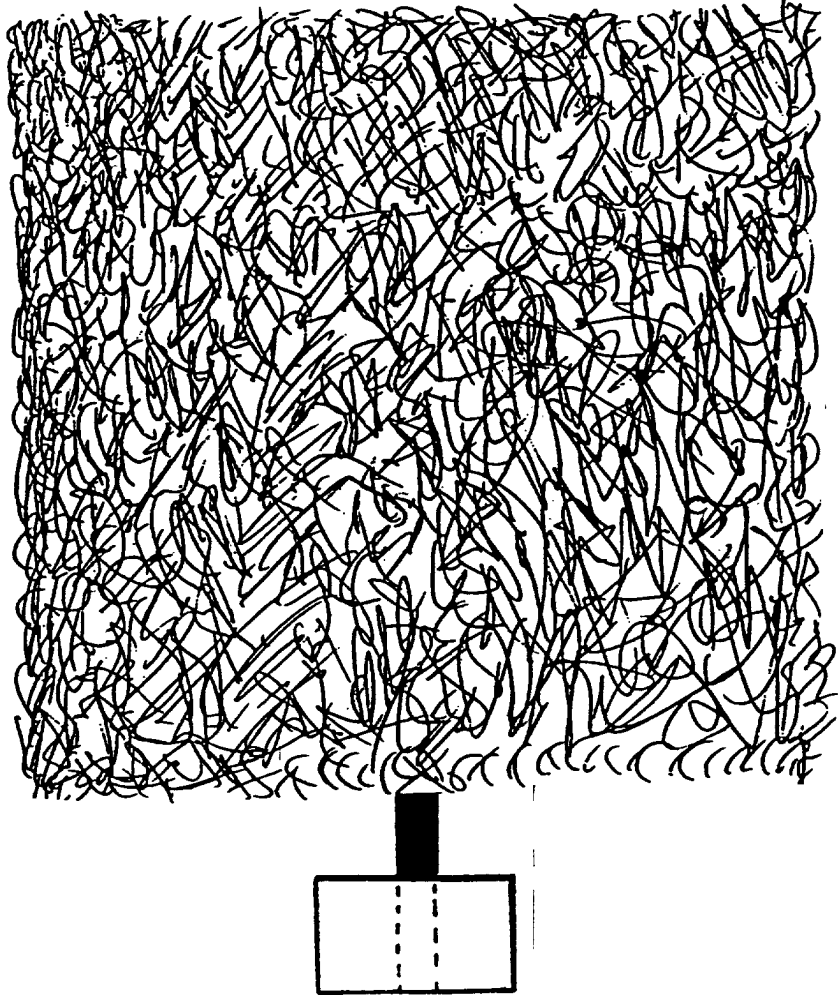


FIG 3



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 01 40 0386

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 3 700 213 A (BLEASE WILFRED J) 24 octobre 1972 (1972-10-24) * le document en entier * ---	1, 2, 4	E04H17/16
A	US 5 312 089 A (VENEGAS JR FRANK) 17 mai 1994 (1994-05-17) * le document en entier * ---	1, 3	
A	US 4 154 431 A (BURNBAUM JACK) 15 mai 1979 (1979-05-15) * colonne 3, ligne 9 - ligne 33; figure 1 * ---	1	
A	US 3 890 751 A (CAPUTO ARNOLD P ET AL) 24 juin 1975 (1975-06-24) * abrégé * ---	4	
A	US 4 434 200 A (FASH WILLIAM G ET AL) 28 février 1984 (1984-02-28) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) E04H
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	28 septembre 2001	Vrugt, S	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1 503 03 92 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0386

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3700213	A	24-10-1972	AUCUN	
US 5312089	A	17-05-1994	AUCUN	
US 4154431	A	15-05-1979	AUCUN	
US 3890751	A	24-06-1975	AUCUN	
US 4434200	A	28-02-1984	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82